

EHPAD. Les retraités veulent le meilleur

Les personnels des EHPAD, privés et publics, sont à bout de souffle.

Elles et ils ont décidé de se mobiliser.

Leur objectif : obtenir des conditions de travail décentes pour dispenser des soins efficaces aux personnes accueillies. Les retraités se joignent à leur mouvement.

Les retraité.e.s concerné.e.s...

Le pourcentage des personnes âgées accueillies en établissement est faible.

Mais toutes et tous sont préoccupés par l'idée de devoir, dans un futur que chacune et chacun espère le plus lointain possible, être obligés d'avoir recours à un hébergement en EHPAD ((Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Il faut le dire, le contexte actuel des conditions d'hébergement sont loin d'encourager et de rassurer.

Le mépris des plus fragiles doit cesser

Depuis de nombreuses années les politiques sont interpellés sur ces questions sans effets.

Les améliorations sont inexistantes et aujourd'hui les situations s'aggravent compte tenu des dernières mesures budgétaires prises qui diminuent moyens financiers des établissements.

Dans les établissements privés, les grands groupes sont de plus en plus avides de faire des bénéfices et de les redistribuer à leurs actionnaires et ne s'inquiètent guère de la qualité des services rendus et des conditions de travail des personnels.

Dans les établissements publics, la réduction des politiques publiques impactent directement les moyens de fonctionnement.

Mais partout, dans le privé, comme dans le public, les effectifs médicaux, soignants, médicaux-techniques, administratifs et techniques sont bien

en deçà de ce qui est nécessaire pour fonctionner 7 jours sur 7 et 365 jours par an...

Les places, les structures et les équipements adaptés font défaut.

Les démarches de prévention pour regagner de l'autonomie ou limiter la perte sont impossibles à réaliser.

Des coûts prohibitifs

Les coûts laissés à la charge des résidents et de leurs descendants sont totalement prohibitifs pour des prestations le plus souvent très moyennes voire inacceptables et inhumaines.

Ce qu'il reste chaque mois au résident et son conjoint pour vivre est en dessous des besoins...

Le droit à la qualité des prestations

Les résidents, les familles, les retraité.e.s sont en droit d'exiger, à domicile comme en établissement que se mettent en place des accueils et accompagnements personnalisés.

Parce que nous sommes toutes et tous différents, il faut dépasser les standards, les "procédures" systématiques, les soins "à la chaîne".

Les demandes, les attentes, les besoins (y compris fondamentaux) exprimés par les résidents et/ou leurs familles doivent faire l'objet d'attentions et de démarches spécifiques à chacune et chacun.

Des revendications à faire entendre

- Des créations de places en EHPAD en relation avec l'évolution de la démographie et de la demande, le maintien à domicile ayant ses limites...
- Des structures publiques adaptées, dotées d'équipements performants,

- Des effectifs qualifiés, bénéficiant de formations permanentes, correctement rémunérés, et en nombre correspondant à un ratio privilégiant la prévention et l'accompagnement de qualité et individualisé,
- Des conditions de travail favorisant la sérénité de toutes et tous : personnels, résidents, familles, ainsi que la qualité d'accompagnement des résidents.
- Un "reste à vivre" permettant au résident et son conjoint de vivre décemment.

Avec les personnels des EHPAD et les familles

Se faire entendre et porter des revendications justes sur cette problématique de l'accueil en EHPAD est une véritable opportunité.

Il faut absolument se saisir de cette dynamique jusqu'à l'obtention du meilleur pour les plus fragiles d'entre nous.

L'UCR CGT appelle l'ensemble de ses organisations à manifester leur soutien aux personnels des EHPAD et à se joindre aux rassemblements décidés par leurs organisations syndicales le 30 janvier.

Marie Paule Poussier
Dirigeante de l'UCR CGT

♦ Voir le [communiqué des neuf organisations de retraités](#) qui soutiennent le mouvement des salariés des EHPAD, appellent les pouvoirs publics à les rencontrer et confirment qu'elles participeront aux rassemblements et manifestations du 30 janvier.

♦ Voir [l'appel commun](#) des Fédérations CGT, CFDT, FO, UNSA et CFTC à organiser dans chaque département, dans le cadre de la grève, des rassemblements, manifestations, délégations auprès des délégations territoriales de l'ARS et des Conseils Départementaux.

♦ [Signer la pétition](#) adressée à la Ministre de la Santé Agnès BUZYN, lancée par les médecins urgentistes et soignants, Patrick Pelloux, Christophe Prudhomme, Sabrina Ali Benali.

**◆ L'USR CGT de Paris vous donne
rendez-vous le mardi 30 janvier à 14h
devant le ministère des Solidarités et
de la Santé, 14 avenue Duquesne 75007
Paris**